

Council Highlights

CMTO held three Council meetings in 2017: May 15, Sept. 11 and Nov. 13, 2017. Key highlights from the three meetings are below. Highlights from the February 2018 Council meeting will be included in the next edition of *TouchPoint*.

Council Materials Are Now Online

CMTO's Council materials are now posted [online](#) prior to Council meetings.

Council Approves 2016 Financial Statements

Blair MacKenzie of *Hilborn LLP*, the accounting firm that conducted the 2016 annual audit of the College, attended the May Council meeting to present an overview of the draft audited Financial Statements. Following the presentation, Council approved the 2016 Financial Statements. Over the summer, the College released the Summary Financial Statements in its [2016 Annual Report](#). During the meeting, the Executive Committee also reported on the Registrar's 2016 Performance Appraisal.

Council Appoints 2017 Auditor for the College

In spring 2016, the College conducted a Request for Proposals (RFP) for the 2017 CMTO Auditor. After careful consideration of the proposals and interviews with selected firms, the Executive Committee recommended the re-appointment of *Hilborn LLP*. During the May meeting, CMTO's Council approved and appointed *Hilborn LLP* as the auditor for the College for the 2017 fiscal year, and authorized CMTO to engage *Hilborn* for audit services.

CMTO Reinforces Its Commitment to CMTCA

In May, CMTO's Council requested the allocation of \$338,558 from Unrestricted Funds to the Restricted Fund for National Initiatives to support its continued commitment to the Canadian Massage Therapy Council for Accreditation (CMTCA) over the next two years.

At the September Council meeting, Council moved to accept the CMTCA Accreditation Standards and accreditation process developed and administered by the Canadian Massage Therapy Council for Accreditation for the purpose of identifying Massage Therapy education programs that meet the educational requirements for registration with the College of Massage Therapists of Ontario. Council will also recommend to Ontario's Ministry of Advanced Education and Skills Development that in order to be approved, a Massage Therapy program in Ontario must participate in and successfully complete the accreditation process administered by the Canadian Massage Therapy Council for Accreditation (CMTCA).

Council Updates the Direct Client Care Policy

Council approved an update to the Direct Client Care Policy. In order to meet the currency requirement for maintaining a general Certificate of Registration, registrants must have either completed a CMTO-approved refresher program within the previous 15 months, or must have provided a minimum of 500 hours of direct client care within the Scope of Practice of the profession within the previous three years.

To count within the 500 hours of direct client care, the activities undertaken must:

- Be completed by a Registered Massage Therapist (RMT) in a regulated jurisdiction in Canada; and
- Contribute to the RMT maintaining competence in Massage Therapy assessment and treatment.

2018 Fee Increase Notice

Council approved an increase to the annual registration fees for 2018, in accordance with the by-laws, which will allow CMTO to respond to the evolving needs of the regulatory environment. Registration fees for January 1 to December 31, 2018, are as follows:

- General Certificate (GC) - \$598.00
- Inactive Certificate (IN) - \$182.00

CMTO Consults on and Approves New Standards of Practice

In September 2017, CMTO introduced new requirements for Massage Therapists to improve client safety, in response to Ontario's [Protecting Patients Act](#), which aims to eradicate sexual abuse by health professionals.

The new *Standards for Maintaining Professional Boundaries and Preventing Sexual Abuse (Standards)* communicate expectations for: obtaining client consent for treatment of sensitive areas; appropriate treatment of friends and family members; proper professional boundaries; post-termination relationships and mandatory reporting requirements of RMTs.

CMTO received a significant amount of feedback on the new *Standards* from stakeholders and the public since their release on September 21, 2017. Council considered and discussed the feedback during the November 13th meeting. Based on the feedback from clients and RMTs, CMTO's Council considered a streamlined sample consent form that was provided with the *Standards* to make it more user-friendly for clients. The revised form was made available to RMTs on November 22, 2017.

Le Conseil désigne l'auditeur 2017 pour l'Ordre

Au printemps 2016, l'Ordre a mené une demande de proposition (DDP) pour l'auditeur du CMTO 2017. Après un examen attentif des propositions et des entrevues avec les cabinets sélectionnés, le comité de direction recommande la réélection de *Hilborn LLP*. Durant la réunion de mai, le Conseil du CMTO a approuvé et élu *Hilborn LLP* en tant qu'auditeur pour l'Ordre pour l'exercice financier 2017, et autorisé le CMTO à engager *Hilborn* pour des services d'audit.

Le CMTO renforce son comité au CMTCA

En mai, le Conseil du CMTO demandait l'allocation de 338,558 \$ des fonds généraux au fonds à usage restreint pour les initiatives nationales qui soutiennent son engagement continu au Canadian Massage Therapy Council for Accreditation (CMTCA) au courant des deux prochaines années.

À la réunion du Conseil de septembre, le Conseil a pris la décision d'accepter les normes d'accréditation du CMTCA et le processus d'accréditation développé et administré par le Canadian Massage Therapy Council for Accreditation dans le but d'identifier les programmes de formation de massothérapie qui se conforment aux exigences éducationnelles pour l'enregistrement avec l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario. Le Conseil recommande aussi au ministère de l'Enseignement supérieur et du Développement des compétences de l'Ontario que, en vue d'être approuvé, le programme de massothérapie en Ontario doit participer au processus d'accréditation administré par le Canadian Massage Therapy Council for Accreditation (CMTCA) et le compléter avec succès.

Le Conseil met à jour la politique de soins directs au client

Le Conseil approuve une mise à jour de la politique actuelle de soins directs au client. Afin de répondre à l'exigence actuelle pour le maintien du certificat d'inscription général, les membres inscrits doivent avoir soit complété le programme de mise à jour approuvé par le CMTO au cours des 15 derniers mois, ou doivent avoir fourni un minimum de 500 heures de soins directs au client dans l'exercice de la pratique de la profession au cours des 3 dernières années.

Pour que les 500 heures de soins directs au client soient comptabilisées, les activités entreprises doivent :

- Être complétées par un massothérapeute inscrit (MTA) dans un territoire régi au Canada;
- Contribuer au maintien des compétences du MT dans l'évaluation et le traitement de la massothérapie.

Avis d'augmentation des frais 2018

Le Conseil a approuvé une augmentation des frais d'inscription annuels pour 2018, conformément aux règlements, qui permettront au CMTO de répondre aux besoins sans cesse croissants de l'environnement réglementaire. Les frais d'inscription du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- Certificat général (CG) – 598,00 \$
- Certificat de membre inactif (IN) – 182,00 \$

Le CMTO lance une consultation sur les nouvelles normes de pratique et les approuve

En septembre 2017, en réponse à la [Loi de 2017 sur la protection des patients](#) de l'Ontario, qui vise à mettre fin aux mauvais traitements d'ordre sexuel de la part des professionnels de la santé, le CMTO a mis en place de nouvelles exigences pour les massothérapeutes afin d'améliorer la sécurité pour les patients.

Les nouvelles normes *Maintien des limites professionnelles et prévention de l'abus sexuel* (les *Normes*) établissent les attentes pour ce qui est d'obtenir le consentement du client en vue d'un traitement des zones sensibles; du traitement approprié des amis et des membres de la famille; des bonnes limites professionnelles; des relations après la cessation et des exigences relatives aux rapports obligatoires des MTA.

Le CMTO a reçu énormément de commentaires sur les nouvelles *Normes* de la part des intervenants et du public depuis la publication le 21 septembre 2017. Le Conseil a examiné cette rétroaction et en a discuté lors de sa réunion du 13 novembre. Selon les commentaires des clients et des MTA, le Conseil du CMTO a créé un modèle de formulaire de consentement simplifié qui a été fourni avec les *Normes* pour plus de convivialité pour les clients. Le formulaire révisé a été fourni aux MTA le 22 novembre 2017.

Le CMTO continuera de superviser la mise en application des nouvelles *Normes* et fournira son soutien aux clients des MTA au fur et à mesure qu'ils mettront en place les nouvelles exigences dans leur pratique quotidienne.

Plan de travail pour 2018

Le Conseil approuve le plan de travail proposé par l'Ordre pour 2018, qui appuie les trois objectifs du plan stratégique (2016-18) de transparence, de qualité et de modernisation de la réglementation.

Mise à jour sur le Fonds de recherche en massothérapie

Le Conseil du CMTO a été avisé qu'à compter d'avril 2017, le Centre for Integrative Medicine de l'Université de Toronto cessera son administration du Fonds de recherche en massothérapie (FRMT) du CMTO. Les fonds restants ont été transférés aux Services de recherche appliquée, d'innovation et de l'esprit d'entreprise au Centennial College. Lorsque les fonds dans le FRMT seront totalement épuisés, le Conseil reverra le mandat du fonds. Le concours pour le financement 2017 a pris fin.

Calendrier des réunions du Conseil en 2018

Les dates suivantes pour les réunions du Conseil en 2018 ont été approuvées : 13 février, 14 mai, 10 septembre et 12 novembre. Les réunions du Conseil sont ouvertes au public. Si vous souhaitez assister à une réunion du Conseil en tant qu'observateur, veuillez prendre contact avec nous à cmto@cmto.com pour obtenir de plus amples renseignements.